

Zeitschrift:	Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber:	Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band:	26 (1964)
Heft:	11
Rubrik:	Jamais les feux de position par brouillard ou bourrasque de neige!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jamais les feux de position par brouillard ou bourrasque de neige !

En cas de brouillard ou de bourrasque de neige, l'important, du point de vue de la prévention des accidents, c'est en premier lieu que votre véhicule soit bien visible. Si vous roulez avec les feux de position dans de telles conditions météorologiques, les autres usagers ne distingueront vos phares seulement qu'après avoir aperçu les contours de votre véhicule, c'est-à-dire trop tard pour pouvoir éviter éventuellement une collision. Mettre les feux de position par brouillard ou bourrasque de neige n'a donc absolument aucun sens! C'est d'ailleurs interdit par l'Ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière (ORC), entrée en vigueur le 1er janvier 1963. L'art. 31 de cette ordonnance stipule en effet que: «L'éclairage des véhicules en marche sera le suivant: les feux de brouillard ou les feux de croisement par brouillard, bourrasque de neige ou forte

averse même de jour». Lorsque deux véhicules circulent en sens contraire par un tel temps avec les feux de position, une collision peut déjà se produire à vitesse réduite. Il ne faut pas oublier, en effet, que les vitesses de deux véhicules allant à la rencontre l'un de l'autre s'ajoutent. Autrement dit, le chemin de freinage nécessaire représente le double. C'est la raison pour laquelle on doit rouler avec les feux de croisement ou bien avec les feux de brouillard, si votre véhicule en est équipé.

Les feux de brouillard s'avèrent très utiles et peuvent être recommandés, s'ils sont montés conformément aux prescriptions légales par un mécanicien spécialisé. Quand vous circulez lors de conditions atmosphériques normales, vous pouvez alors très bien combiner les feux de brouillard avec les feux de position et renoncer aux feux de croisement.

Lorsque vous roulez dans l'obscurité ou par brouillard, les feux arrière de votre véhicule sont au moins aussi importants pour votre sécurité que les phares. Le grand nombre de collision par derrière qui se produisent — par le fait que les feux arrière des véhicules tamponnés sont défectueux ou insuffisamment visibles à cause de la saleté qui les recouvre — devrait nous servir d'avertissement et nous inciter à contrôler si le dispositif d'éclairage arrière satisfait vraiment aux prescriptions et s'il fonctionne bien.

Votre tracteur sera toujours en parfait état de marche avec

Une huile suisse, adaptée aux exigences du sol et du climat suisses. Utilisable toute l'année. Vidanges moins fréquentes, lubrification impeccable, moins de défaillances, prolongation de la longévité du moteur. Commandez directement à la fabrique!

I'huile pour moteurs
Rugal



Fabrique de lubrifiants spécialisée

W. Blaser+Cie
Hasle-Rüegsau / BE
Téléphone 034 / 35855

Au présent numéro

est joint un prospectus de la Maison Firestone S.A., Pratteln. Nous le recommandons à la bienveillante attention des lecteurs. Merci. La Régie des annonces